

**Scrutin n° 1 : enseignants des écoles d'architecture et de paysage**

**Bulletin de vote**

Liste : **AFFINITÉS CULTURELLES & SCIENTIFIQUES**

Candidats titulaires	Candidats suppléants
<b>1. Daniel BONNAL</b> ENSA Toulouse <i>Discipline enseignée : ATR</i>	1bis. <b>Frédéric LESUEUR</b> ENSA Toulouse <i>Discipline enseignée : STA</i>
<b>2. Caroline MANIAQUE</b> ENSA Rouen <i>Discipline enseignée : HCA</i>	2bis. <b>Christel MARCHIARO</b> ENSA Marseille <i>Discipline enseignée : TPCAU</i>
<b>3. Alexandre DELAFOYE</b> ENSA Marseille <i>Discipline enseignée : STA</i>	3bis. <b>Jean-Christophe GROSSO</b> ENSA Grenoble <i>Discipline enseignée : STA</i>
<b>4. Sophie PAVIOL</b> ENSA Grenoble <i>Discipline enseignée : HCA</i>	4bis. <b>Silvana SEGAPOLI</b> ENSA Saint-Étienne <i>Discipline enseignée : VT</i>
<b>5. Manuel BELLO MARCANO</b> ENSA Saint-Étienne <i>Discipline enseignée : SHSA</i>	5bis. <b>Arnaud FRANÇOIS</b> ENSA Rouen <i>Discipline enseignée : VT</i>



## Élections 2018 des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac)

### Scrutin n° 1: enseignants des écoles d'architecture et de paysage

#### Profession de foi

#### LISTE : *AFFINITÉS CULTURELLES & SCIENTIFIQUES*

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Daniel BONNAL, ENSA-Toulouse	1bis. Frédéric LESUEUR, ENSA-Toulouse
2. Caroline MANIAQUE, ENSA-Rouen	2bis. Christel MARCHIARO, ENSA-Marseille
3. Alexandre DELAFOYE, ENSA-Marseille	3bis. Jean-Christophe GROSSO, ENSA-Grenoble
4. Sophie PAVIOL, ENSA-Grenoble	4bis. Silvana SEGAPOLI, ENSA-St-Etienne
5. Manuel BELLO MARCANO, ENSA-St-Etienne	5bis. Arnaud FRANÇOIS, ENSA-Rouen

La liste *AFFINITÉS CULTURELLES & SCIENTIFIQUES* est constituée d'un panel aussi représentatif que possible d'enseignants-chercheurs des Ecoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSA). Tous les candidats sont impliqués dans l'évolution des cultures scientifiques d'écoles d'architecture. Tous les candidats ont expérimenté des démarches diversifiées pour améliorer et augmenter l'état des connaissances dans le domaine de l'architecture. Nombre d'entre eux ont l'expérience du fonctionnement d'unités de recherche des ENSA. Les candidats sont complémentaires de par leurs domaines de compétences, leurs expériences opérationnelles en architecture ou paysage, leurs formations initiales, leurs multiples entrées disciplinaires, leurs rattachements à des écoles de pensées, leurs pratiques différenciées et évolutives de la recherche en architecture.

Nous pensons que ces expériences, dans le domaine éminemment culturel de l'architecture, pourraient pleinement profiter aux réflexions pour l'ensemble des acteurs et des disciplines de l'enseignement supérieur et de la recherche relevant du ministère de la Culture. Le CNESERAC aura en effet à se prononcer sur les stratégies d'accréditations des écoles supérieures de la création artistique dans les domaines des arts plastiques, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Il devra également se prononcer sur des enjeux nationaux soulevés par la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) et la Stratégie nationale de recherche (SNR). Le domaine de

l'architecture et, plus globalement, les multiples domaines artistiques et culturels devront ainsi positionner leurs rapports aux connaissances, leurs rapports aux sciences, afin d'en renforcer à la fois leurs forces d'innovation, leur diversité, leurs attractivités internationales, leurs liens formation-emploi.

Les candidats de la liste *AFFINITÉS CULTURELLES & SCIENTIFIQUES* auront à cœur de faire valoir la diversité et la richesse des initiatives actuelles dans le domaine de la recherche dans les ENSA et ses liens aux pratiques professionnelles. Ils favoriseront la rencontre de toutes les personnes du CNESERAC qui, par leurs pratiques, leurs études, leurs projets ou leurs affinités intellectuelles -culturelles et scientifiques-, manifestent un intérêt pour la recherche et ses attendus dans les multiples domaines relevant du ministère de la Culture.

**Scrutin n° 1 : enseignants des écoles d'architecture et de paysage**

**Bulletin de vote**

**Liste : CGT-Culture**

Candidats titulaires	Candidats suppléants
<b>1. William HAYET</b> ENSA Lyon <i>Discipline enseignée : Architecture</i>	1bis. <b>Dominique DEHAIS</b> ENSA Normandie <i>Discipline enseignée : Architecture</i>
<b>2. Catherine CLARISSE</b> ENSA Paris Malaquais <i>Discipline enseignée : Architecture</i>	2bis. <b>Marie-Hélène GAY-CHARPIN</b> ENSA Clermont-Ferrand <i>Discipline enseignée : Architecture</i>
<b>3. Hassan AIT HADDOU</b> ENSA Montpellier <i>Discipline enseignée : Architecture</i>	3bis. <b>Olivier GAHINET</b> ENSA Strasbourg <i>Discipline enseignée : Architecture</i>
<b>4. Hélène SOULIER</b> ENSA Bordeaux <i>Discipline enseignée : Architecture</i>	4bis. <b>Sylvie SALLES</b> ENSA Paris Val de Seine <i>Discipline enseignée : Architecture</i>
<b>5. Laurent SALOMON</b> ENSA Normandie <i>Discipline enseignée : Architecture</i>	5bis. <b>Luc PERROT</b> ENSA Normandie <i>Discipline enseignée : Architecture</i>



## Élections 2018 des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac)

### Scrutin n° 1 : enseignants des écoles d'architecture et de paysage

#### Profession de foi



#### Liste : CGT- CULTURE

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. William Hayet, ENSA Lyon	1bis. Dominique Dehais, ENSA Normandie
2. Catherine Clarisse, ENSA Paris- Malaquais	2bis. Marie-Hélène Gay-Charpin, ENSA Clermont Ferrand
3. Assan Ait Haddou, ENSA Montpellier	3bis. Olivier Gahinet, ENSA Strasbourg
4. Hélène Soulier, ENSA Bordeaux	4bis. Sylvie Salles, ENSA Val de seine
5. Laurent Salomon, ENSA Normandie	5bis. Luc Pérrot, ENSA Normandie

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 a créé le CNESRAC. C'est une instance consultative en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines comme les arts plastiques, l'architecture, le patrimoine, le spectacle vivant, le cinéma, l'audiovisuel, le français et les langues de France, le livre et la lecture, les médias et le numérique, ou les recherches interdisciplinaires portant sur ces domaines.

Il a pour mission d'assurer la cohérence des formations et de la recherche au regard des enjeux des secteurs professionnels concernés mais aussi avec les travaux du CNESER. Il donne un avis sur l'accréditation des établissements assurant des formations supérieures.

Il est consulté notamment sur les emplois et les moyens financiers alloués aux activités d'enseignement supérieur et de recherche, sur la participation de ces établissements à la coopération et aux regroupements des établissements comme les COMUE, sur les orientations générales des contrats pluriannuels signés entre l'Etat et ces établissements. La Cgt-Culture a soutenu la création du CNESERAC pour y défendre les spécificités de l'enseignement supérieur Culture et la recherche culturelle.

#### Le contexte

La recherche et enseignement supérieur du Ministère de la Culture sont le parent pauvre du Ministère en empêchant notamment tout débat démocratique en son sein sur ces questions et en affaiblissant les corps d'enseignants et de recherche, quitte à supprimer de nombreux emplois et crédits et à développer la précarité.

Ces politiques se développent dans un ministère éclaté. Cela favorise le manque de cohérence et nuit à l'efficacité des politiques. C'est l'absence même de stratégie en matière de recherche et d'enseignement

supérieur qui est néfaste au devenir du ministère mais aussi à celui des professions artistiques et culturelles. Or la vitalité des statuts, des métiers et des professions, que les politiques technocratiques et libérales tentent d'annihiler, est indispensable au développement artistique et culturelle de la société.

### **La démocratie aux sources de la refondation des politiques**

Le CNESERAC, construit sur le modèle du CNESER doit prendre en compte les spécificités et la complexité des statuts des établissements, des personnels, des formations et de la recherche du domaine des arts et de la culture. Une véritable coordination doit se faire entre les deux instances. Le schéma LMD devra se mettre en place progressivement pour les formations de la culture. Les écoles d'architecture sont déjà très avancées et habilitées par le CNESER.

La Cgt-Culture fait le pari que le débat démocratique entre acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur doit permettre la refondation de ces politiques. C'est une alternative aux politiques de marchandisation.

Le CNESERAC est l'opportunité pour les personnels de ces secteurs de débattre et de construire des propositions en matière d'orientations stratégiques, de programmes, de coopérations, d'emplois et de crédits. C'est ensemble et avec les propositions qui se feront jour que nous changerons les politiques pour une meilleure prise en considération des questions de recherche et d'enseignement supérieur au service des futurs professionnels, de l'accès à la connaissance et au développement de la culture scientifique.

Si vous voulez que les avis du CNESERAC aillent dans le sens des intérêts des personnels, des professions et du développement de la recherche publique artistique et culturelles face à l'austérité budgétaire, il est primordial d'y envoyer des élus qui défendront un service public de la culture où l'enseignement supérieur et la recherche culturelle auront une place et un rôle à la hauteur des enjeux portés par l'ensemble de la communauté.

### **NOUS Y DEFENDRONS :**

- *La création de postes de titulaires en nombre suffisant pour assurer nos missions de service public de recherche, et la mise en place d'un vrai plan de titularisation des non-titulaires sur des fonctions pérennes.*
- *Le rétablissement d'un budget à la hauteur des besoins.*
- *L'abandon du Crédit d'impôt recherche et la ré-attribution des fonds ainsi dégagés à la Recherche publique, notamment pour créer des emplois.*
- *La remise en cause de la politique de régionalisation de Recherche publique et de l'enseignement supérieur dont la structuration doit demeurer nationale.*
- *Le maintien du caractère national des établissements, qui ne peuvent se réduire à des outils pour l'innovation des entreprises en région dans le cadre des COMUE.*
- *Le maintien d'un statut national pour les personnels, statut qui doit être renégocié pour améliorer nos grilles de salaires et nos déroulements de carrière, et l'abandon des rémunérations et primes au « mérite » ou à « l'excellence ».*
- *Une recherche publique qui fait avancer les connaissances et leurs applications au service de la société.*